

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 11/22

RAPPORT DE GESTION 2021

DÉLÉGUÉS :

LA MUNICIPALITÉ IN CORPORE



Municipalité et personnel communal
Crédit : Bernard Henrioux

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC.....	4
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ	4
1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL.....	5
1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	6
1.4 PREAVIS MUNICIPAUX DEPOSES	6
1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS	7
1.6 AFFAIRES SPÉCIFIQUES	8
1.7 OFFICE DU TRAVAIL.....	10
2. FINANCES	14
3. URBANISME, BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
3.1 URBANISME	15
3.2 BÂTIMENTS.....	15
3.2.1. Bâtiments du patrimoine financier	15
3.2.2. Bâtiments du patrimoine administratif.....	17
3.3 MOBILITÉ	19
3.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	19
4. POLICE CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE... 20	20
4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	20
4.1.1. Permis de construire/habiter	20
4.1.2. Oppositions et litiges	20
4.1.3. Procédures juridiques traitées (tribunal)	20
4.2 ROUTES, ÉCLAIRAGE.....	21
4.2.1. Routes	21
4.2.2. Éclairage public	21
4.3 PORT.....	22
4.4 INFORMATIQUE	22
5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES	23
5.1 Paroisse.....	23
5.2 Social.....	23
5.3 Culture	23
5.4 Ecoles AJET/ASCOT (devenant APEJ dès le 1 ^{er} janvier 2022)	26
5.5 ARSCO SA (Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet)	28
5.6 Bibliothèque.....	28
6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU, SITSE ... 29	29
6.1 Espaces verts-voirie	29
6.2 Cimetière.....	29
6.3 Forêts, alpage et ruisseaux	30
6.4 Compost.....	30
6.5 Station d'épuration intercommunale (SITSE).....	31
6.6 Déchetterie.....	32
7. POLICE, ORPC et SDIS.....	34
7.1 Activités de la police intercommunale (PNR)	34
7.2 Organisation Régionale de Protection Civile ORPC.....	34
7.3 SDIS	35
8. OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION	36
8.1 Suivi 2019	36
8.2 Observations et vœux 2020	37
9. CONCLUSIONS	39

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1er juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 1er janvier 2017, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2021, objet de ce préavis No 11/22.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC

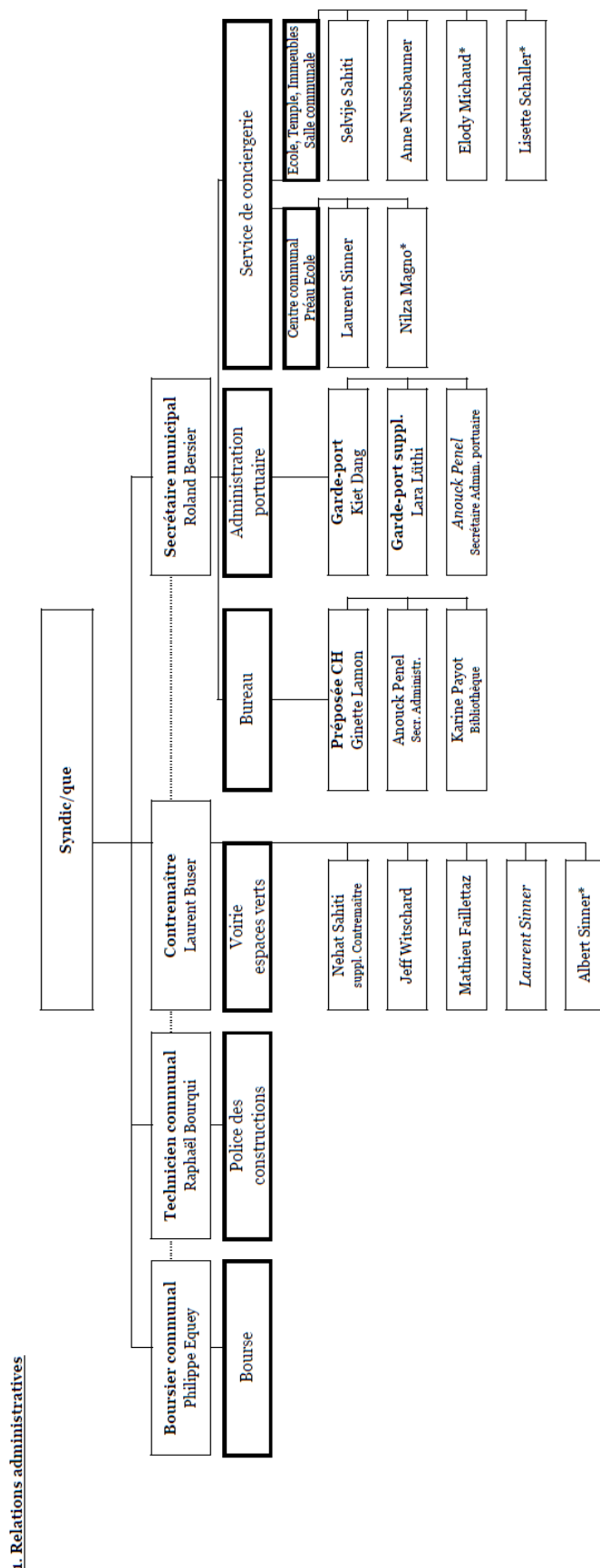
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres qui ont composé la Municipalité durant l'année 2021 sont

	en charge des tâches suivantes dans son dicastère :	
	du 1^{er} janvier au 30 juin 2021	du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021
Robert Middleton Syndic	• Administration générale • Finances • Questions juridiques et contentieux • Relations publiques et presse • Port – règlement • Sport	• Administration générale • Questions juridiques et contentieux • Relations publiques, sociétés locales et presse • Police, SDIS, PC • Sport
Johanna Pini Vice-Syndic de juillet 2021 à juin 2023	• Urbanisme • Service des constructions • Rénovation, transformation des bâtiments communaux • Développement durable • Mobilité	• Finances communales • Mobilité • Développement durable (collégial) • Bâtiments communaux • Urbanisme, PGA (collégial)
Marie-Noëlle Gay Municipale	• Enseignement primaire et secondaire • Cultes • Affaires sociales • Transports scolaires • Culture	• Enfance, Crèche • Ecole primaire et secondaire • Transports scolaires • Affaires sociales • Culture et « Quoi à Crans ? » • Cultes
Bernard Henrioux Municipal	• Forêts, pâturages, terrains • Voirie, espaces verts • Port – partie technique • Éclairage public, service électrique, communication • Routes • Cimetière	• Canalisations EC EU – SITSE • Voirie et espaces verts • Déchetteries et compost • Forêts, pâturages, terrains, chalets • Cimetière • Cours d'eau
Yvan Rueff Entré en fonction au 1 ^{er} juillet 2021		• Police des constructions • Routes • Port • Éclairage public • Informatique
Jean-Luc Faillettaz Fin du mandat au 30 juin 2021	• Canalisations EC EU – STEP • Cours d'eaux • Police, SDIS, PC • Déchetterie • Énergétique	

1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL

Organigramme de l'Administration communale qui recense un ETP de 9.9 pour les employés à taux fixe et un ETP estimé à 2.0 pour les auxiliaires.



* N.B. Ces collaboratrices/collaborateurs sont des auxiliaires payé(e)s à l'heure en fonction de la nécessité

1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année 2021, la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires.

La Municipalité a déposé les préavis suivants devant le Conseil communal :

1.4 PREAVIS MUNICIPAUX DÉPOSÉS

No	Titre	Montant	
		demandé	accordé (séance CC)
40/20	OPRC - Révision des statuts		Accepté (26 avril 2021)
41/20	Demande d'un crédit de Chf 107'000.- pour le réaménagement des berges du ruisseau "Nant de Riond"	Chf 108'500.- (26 avril 2021)	Retiré
42/21	Préavis-type concernant les statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de terre Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET		Accepté (26 avril 2021)
43/21	Tarif des indemnités et vacations pour la législature 2021 - 2026		Accepté (21 juin 2021)
44/21	Rapport de Gestion 2018		Accepté (21 juin 2021)
45/21	Comptes 2018		Accepté (21 juin 2021)
46/21	Remplacement d'un véhicule de la Voirie pour un montant de CHF 42'961,53	Chf 42'961,53 (21 juin 2021)	Accepté (21 juin 2021)
01/21	Compétences municipales		Accepté (11 octobre 2021)
02/21	Arrêté d'imposition 2022		Amendé à 59 (11 octobre 2021)
03/21	Budget 2022		Amendé (11 octobre 2021)
04/21	Plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026		Accepté dans sa forme (6 décembre 2021)
05/21	Demande d'une autorisation d'emprunter à court terme (facilité de trésorerie) d'un montant de Chf 2'000'000.- maximum		Accepté (6 décembre 2021)

1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS

Les préavis suivants ont été bouclés au 31 décembre 2021 :

No	Titre	Montant	
		accordé (séance CC)	réalisé
20/18	Demande d'un crédit pour la participation aux investissements prévu par le Conseil régional / TéléDôle au Massif de la Dôle. Acceptation par Région de Nyon des conditions imposées par le Conseil communal. Montant payé le 7 mars 2021.	Chf 107'808.10 (31 juillet 2018)	Chf 107'808.10 (15 mars 2021)
35/20	Demande d'un crédit pour la réfection et le réaménagement du parking et de l'accès le long de la route de Suisse côté Céligny.	Chf 215'400.00 (29 juin 2020)	Chf 207'690.40 (23 août 2021)
46/21	Demande d'un crédit pour l'achat de véhicules destinés au service voirie.	Chf 42'961.55 (20.05.2021)	Chf 42'961.55 (26.07.2021)

1.6 PREAVIS MUNICIPAUX EN COURS

Les préavis suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2021 :

No	Titre	Montant	
		demandé	accordé (séance CC)
	Aucun préavis en cours		

1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS

(art. 58ss du règlement du CC)

La Municipalité doit répondre aux postulats suivants :

Titre	Déposé le	Répondu le (séance CC)
Motion de Michel Lambelet et Consorts « Poêle Chaud, un patrimoine à entretenir pour tous les habitants de Crans, aujourd'hui et demain ».	29 juin 2020	En cours Une commission ad hoc a été nommée lors de la séance du 2 mai 2022
Aucun autre postulat ou motion n'a été déposé durant l'année.		

1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Outre les affaires courantes, les points suivants ont été traités :

Les répercussions de la pandémie COVID-19 ont été très fortement ressenties durant l'année 2021 :

- Le suivi des multiples règlements et directives fédéraux et cantonaux lors du deuxième confinement (de plusieurs dizaines de pages chacun), annoncés par les services cantonaux par un bulletin hebdomadaire ; leur mise en vigueur, notamment en ce qui concerne les sociétés sportives et autres, impatientes de reprendre leurs activités ; ainsi que la validation et la mise en place de plans de protection appropriés, plans de continuité, services de piquet et gestion des déchetteries.
- Envoi de multiples tous-ménages avec des consignes et recommandations pour le comportement ; mis à jour régulière du site internet avec ces mêmes informations.
- Instauration (informatique et logistique) du télétravail pour l'administration communale et mesures de protection des employés, y compris limitant l'accès au centre communal à la prise de rendez-vous à l'avance.
- Surcroît de travail pour les services de conciergerie, notamment aux bâtiments scolaires.
- La gestion de mesures en faveur des citoyens vulnérables (réseau de bénévoles, livraison de médicaments et denrées alimentaires, contacts téléphoniques etc.).

Délivrance d'autorisations, telles que :

- Abattage d'arbres ;
- Utilisation du domaine routier (fouilles)
- Pose de sous-compteurs (auprès des Services industriels de la Ville de Nyon);
- Traitement des demandes de manifestations via le portail POCAMA et autorisations municipales pour diverses manifestations sur territoire communal ;
- Location ou mise à disposition des locaux communaux

Interventions directes, telles que

- Réponse à des oppositions aux demandes de permis de construire (plus nombreuses et plus pointues que par les années précédentes, corolaire de la Pandémie ?- les gens disposent de plus de temps et s'intéressent davantage à leur voisinage ?);
- Représentation de la Municipalité à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), ainsi qu'au Tribunal fédéral ;
- Contacts et médiations en vue de faciliter des rapports de bon voisinage ;
- Entretiens préliminaires dans le cadre de dépôt de dossiers de constructions ;
- Mesures prises pour la mise sous curatelle d'une personne suite à une expulsion forcée (dossier en cours depuis 2016) et gardiennage de ses meubles.

Recrutement de personnel, soit

- Engagement de jeunes de la commune, en période estivale (aide aux travaux de jardinage).

Participations aux séances et consultations

- Assemblées des syndics du district (le Syndic fait partie du Bureau des Syndics) ;
- Association des Communes vaudoises (AdCV) ;
- Union de Communes vaudoises (UCV) ;
- Participation aux différentes instances intercommunales dont Crans fait partie (Ecoles, Police, SDIS, ORPC, SITSE, Forêts, Affaires culturelles, culturelles et sociales, Télédôle)
- Inspection annuelle de la Préfecture ;
- Contacts avec les sociétés locales, notamment en matière de mise en vigueur des plans de protection Covid.

Organisations de manifestations (dont beaucoup ont dû être annulées à cause de la pandémie) :

- Concerts à la salle communale ;
- Première édition du Ciné-Lac (annulée peu de temps avant l'annonce à la population) ;
- Accueil des nouveaux citoyens (annulé) ;
- Fête nationale du 1^{er} août (annulée) ;
- Repas de Noël des seniors (annulé) ;
- La visite des personnes fêtant leur anniversaire de 90 ans. En 2020, la Municipalité s'est limitée à une courte visite avec les cadeaux habituels.

Études et prise de position sur des dossiers spécifiques, tels que

- Péréquation et facture sociale ;
- Protection de la nature et de la faune ;
- Développement durable ;
- Suivi de dossiers d'infrastructures régionales, requalification et réduction de bruit de la RC1, démarche participative dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).

Élections 2021

- Gestion des élections communales, en collaboration avec le Bureau du Conseil communal

Naturalisations

Passage entre l'ancienne et la nouvelle législation

Les trois derniers dossiers « ancienne législation » ont été clos (l'un des candidats a obtenu la nationalité, le second a déménagé et le dernier l'a stoppé en obtenant le statut de fonctionnaire international).

Traitement des dossiers nouvelle législation

Lors de l'année 2021, la Municipalité a effectué quinze rencontres de candidats, réparties entre quatre familles et onze célibataires, certains sont venus accompagnés par un membre de leur famille, intéressé à la démarche pour leur propre compte. Deux mineurs sont venus accompagnés par leurs parents. Tous les candidats ont fait une excellente impression, en prouvant leur degré de préparation et leur implication dans la communauté locale.

Le Canton a pu assermenter les citoyens représentant quatre dossiers (une famille (3 personnes), un adulte et deux mineurs), toutefois sans la traditionnelle cérémonie d'assermentation, telle que connue avant les mesures sanitaires.

Le traitement de la démarche auprès du Canton a pris un sérieux coup de frein, en raison de la réorganisation (télétravail). Sur les dix dossiers enregistrés entre la fin 2019 et le début 2020, seuls huit n'ont vu leur situation évoluer qu'après la fin de l'automne. Notre administration a dû relancer plusieurs dossiers qui restaient mystérieusement bloqués.

Le Greffe a enregistré 17 nouveaux dossiers durant l'année. Suite à cette explosion, constatée dans l'entier du Canton, ainsi qu'à plusieurs retards, le Canton a dû revoir son organisation.

Au 31 décembre 2021, la Municipalité dénombre 29 dossiers en cours.

Divers

- Suivi statistique du patrimoine communal (assurances, registre foncier, cadastration, loyers, etc.) ;
- Statistiques diverses ;
- Résiliation et attribution de baux à loyer dans divers bâtiments communaux ;

Attribution des jetons du Conseil 2021

- Bibliothèque Sonore
- Projet LIFT (accueil de jeunes écoliers des Rojalets)
- Fondation de Vernand

1.9 OFFICE DU TRAVAIL

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CdH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables et le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

1. **Depuis le 1^{er} janvier 2021** et la mise en œuvre du **Brexit** dans les relations entre la Suisse et la Grande-Bretagne, l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes cesse de s'appliquer aux relations entre la Suisse et ce pays. Le Royaume-Uni n'est donc plus un pays européen mais est devenu un Etat tiers. Ses ressortissants sont désormais soumis aux dispositions de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) pour l'obtention de leur titre de séjour.

Dès le 1^{er} juillet 2021, le canton de Vaud émet des titres de séjour exclusivement sur un support format carte de crédit et non plus sur un support papier. Il s'agit de la mise en œuvre dans le canton du projet fédéral PA19. Une baisse des émoluments communaux (de 40 à 30%) est donc à prendre en compte car les nouveaux permis sont directement envoyés auprès des citoyens et non plus à la commune.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les données ci-dessous correspondent, pour la population suisse, à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2021 et, pour la population étrangère, à l'état du registre SYMIC de l'Office fédéral des migrations à la même date.

La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour.

	2021					2020				
	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total
Suisses	654	693	148	135	1'630	642	687	145	130	1'604
Etrangers *	295	297	97	73	762	292	294	88	72	746
Personnes en séjour	17	15	1	0	33	15	14	2	0	31
TOTAL	966	1'005	246	208	2'425	949	995	235	202	2'381

Population inscrite en résidence principale au 31.12.2021 : 2'392 (2'350)

A la suite de la décision du Conseil d'État du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère : **les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile** résidant en Suisse depuis une année au moins.

Personnes en séjour : personnes conservant leur domicile politique et fiscal dans une autre commune. Par conséquent ces résidents sont à déduire de la population.

() = *année précédente*

* = *sont compris les fonctionnaires internationaux et la population du domaine de l'asile*

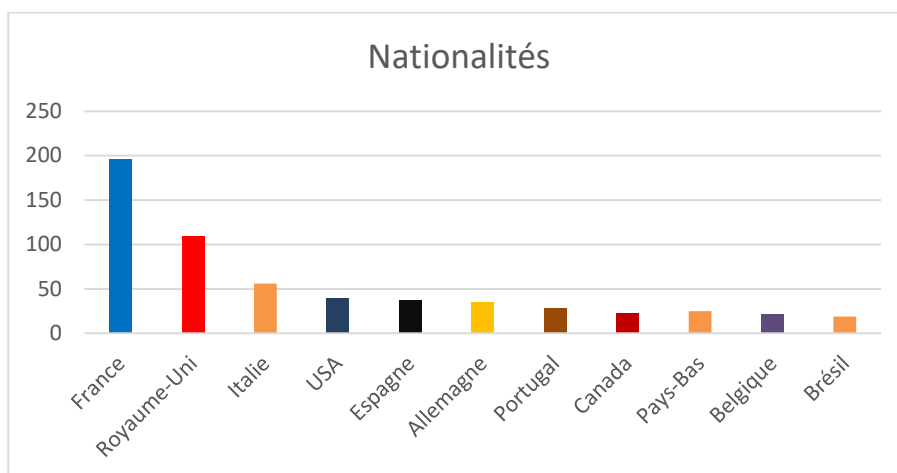
Au 31 décembre 2021, les étrangers présents dans la commune se répartissaient dans les catégories suivantes :

- **6** (5) permis L (valables jusqu'à 364 jours)
- **261** (267) permis B (valables 1 ou 2 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **361** (357) permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **7** (5) permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
- **0** (1) permis N et F (migrants)
- **97** (102) personnes avec cartes diplomatiques

En 2021, **3 dossiers** (5 en 2020) de demande de **Revenu d'Insertion** (RI) ont été ouverts et/ou traités. Le RI n'étant accordé que pour 24 mois au plus, l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) prend le relais si cela est nécessaire. A notre connaissance, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide en 2021.

Nationalités

Les étrangers résidant sur la commune de Crans représentent **60** nationalités, dont les plus représentées sont : la France (196), le Royaume-Uni (109), l'Italie (56) puis les Etats-Unis (39), l'Espagne (37) et enfin l'Allemagne (35).



CONFESSIONS

	2021	2020
➤ Nombre de protestants	459	466
➤ Nombre de catholiques	544	564
➤ Autres religions ou sans religion	1'389	1'320
TOTAL	2'392	2'350

MUTATIONS ENREGISTREES

	2021	2020
Arrivées	271	260
Départs	219	218
Changements d'adresse	56	41
Changement de papier permis	744	744
Décès	12	11
Séparations	14	4
Divorces	8	7
Partenariats enregistrés	0	0
Reconnaissance en paternité	4	5
Mariages	15	10
Naissances	13	13
Naturalisations	16	19
Tutelles/curatelles	9	9
Total des mutations	1'381	1'341

Le bureau a traité, délivré et renouvelé :

- **10** (9) permis L (valables jusqu'à 364 jours)
- **115** (82) permis B (valables 1 ou 2 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **95** (66) permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
- **3** (5) permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
- **0** (1) permis N (migrants)
- **0** (0) permis F (migrants)
- **37** (23) permis G (frontaliers)

Ainsi que de nombreuses :

- Attestations de domicile, de séjour, de vie, de départ, de décès.
- Certificats de bonne vie et mœurs
- Déclarations d'établissement et de séjour

En outre, ont été établies :

- **42** (44) demandes de cartes d'identité
- **45** (186) fiches pour l'AVS - *Depuis le 22.06.2020, envoi de fiches uniquement pour les arrivées de l'étranger, le veuvage, divorces et naissances*
- **301** (328) fiches pour l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
- **386** (336) vente de cartes journalières CFF
- **4** (o) vente de cartes CGN
- **0** (o) vente de billets Caribana – *Manifestation annulée en raison du Covid 19*
- ainsi que de nombreuses confirmations d'adresses et demandes de renseignements



HARMONISATION DES REGISTRES OFFICIELS (LHR)

Pour répondre aux exigences de la LHR, adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, durant l'année 2021 le travail de mise à jour des données des habitants, ainsi que des bâtiments s'est poursuivi :

- Mise à jour des données personnelles des habitants (nom, prénom, état civil, origine, lieu de naissance, etc.)
- Attribution du nouveau N° AVS pour chaque habitant
- Attribution identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
- Attribution identificateur fédéral de logement (EWID)
- Affectation des habitants aux bâtiments et logements
- Nouvelle numérotation de certaines rues et bâtiments
- Transfert régulier de fichiers de mutations au Canton et corrections

AUTOMATISATION DU TRANSFERT D'INFORMATION (ATI)

Le Canton a mis en place en 2015 le nouveau système informatique de transfert d'informations entre les Communes et le Canton. Quotidiennement, des fichiers sont envoyés et reçus et des corrections sont nécessaires.

Il est à relever que le système est à présent en place et qu'il fonctionne correctement.

2. FINANCES

Pour la **partie 2. Finances**, il convient de se référer au préavis No 10/22 Comptes 2021, composant l'annexe et faisant partie intégrante de ce préavis.

Ce mode de faire permet de conserver la numérotation des articles dans la table des matières.

3. URBANISME, BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Municipale responsable : Johanna Pini

3.1 URBANISME

Lors de la précédente législature différents projets d'infrastructures sportives et de loisirs qui pourraient être réalisés pour le village ont été identifiés. En parallèle de cela, une demande pour une nouvelle salle communale a été formulée. Dans cette optique, le choix de l'emplacement de la salle communale apparaît comme fondamental. En effet, un emplacement de la salle communale sur le site du Grand-Pré aurait des conséquences pour les espaces à disposition des activités sportives.

C'est pour cette raison que les réflexions concernant une nouvelle salle communale ont été jugées prioritaires. Pour ce faire trois emplacements ont été considérés :

- L'emplacement actuel de la salle communale sur la parcelle 153 ;
- La zone du Grand Pré, soit la parcelle 32 ;
- L'ancienne STEP, parcelle 326.

Sur la base de ce qui était autorisable, selon notre PGA, le potentiel de chaque parcelle a été évalué ; ce qui a permis de faire l'objet d'un débat approfondi au sein de la Municipalité.

Finalement, la Municipalité a sélectionné la parcelle 153, soit l'emplacement actuel de la salle communale, pour les raisons suivantes :

- Le caractère exceptionnel de cette parcelle qui doit continuer d'être au bénéfice de toute la population et qui ne doit pas être privatisée pour des logements ;
- Cela laisse intact le potentiel de la parcelle du Grand-Pré (parcelle 32) que ce soit pour des installations sportives ou pour une extension de l'école ;
- L'emplacement actuel de la salle communale permet également une bonne liaison avec des événements au temple ;
- Cela permet également de maintenir une activité dans le cœur du bourg ;
- Cela permet un investissement moins important, car il n'y a qu'un seul bâtiment à construire (nous ne devons pas construire une nouvelle salle communale et transformer la salle actuelle ce qui serait le cas dans le cas du choix d'une autre parcelle).

Sur la base de ce premier choix, nous avons mandaté une étude de faisabilité pour nous assurer qu'il était possible de réaliser sur la parcelle 153 un bâtiment répondant à nos besoins. Cette étude sera réalisée en 2022 et nous dira si oui ou non la parcelle 153 est pertinente pour une nouvelle salle communale.

3.2 BÂTIMENTS

Aujourd'hui, il est intéressant de voir que nous avons une situation où les revenus du patrimoine financier couvrent les charges du patrimoine administratif, tout en dégageant des revenus. Ceci est dû au fait que la valorisation de plusieurs bâtiments du patrimoine financier sont arrivés à leur valeur d'estimation fiscale ; ce qui implique qu'il n'est plus nécessaire de les amortir.

3.2.1. Bâtiments du patrimoine financier

A l'exception de la buvette du port, les immeubles du patrimoine financier sont en gérance auprès de la Régie Rytz.

3.2.1.1 Immeuble rue du Grand Pré 23

- Appartements :

La cuisine d'un des appartements a été rénoverée et donnera lieu à une adaptation du loyer. Plusieurs interventions ont été nécessaires dans les logements dans le cadre de l'entretien courant à la charge du propriétaire (Velux, électricité, plomberie, peinture, électroménagers, etc.).

- Locaux commerciaux :

Crèche – La signature du bail a eu lieu au début de l'année. En raison de la détermination définitive du loyer nous avons perçu un rattrapage du loyer.

Un écoulement d'eau du plafond a été constaté mais heureusement il n'était pas dû à une conduite d'eau et la cause a rapidement été identifiée.

Épicerie – l'étude pour l'installation d'une climatisation a été poursuivie, mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour l'instant. Après consultation du canton il apparaît que pour ce dernier la climatisation de l'épicerie serait une climatisation de confort ; ce qui implique que 50% de la consommation énergétique doit être couverte par des énergies renouvelables. Par conséquent, afin de pouvoir installer une climatisation, il est nécessaire d'installer en parallèle des panneaux solaires. Nous poursuivons donc notre analyse dans ce sens mais en adoptant une approche groupée pour tous les bâtiments communaux situés sur la zone du Grand-Pré (centre communal, école, et Grand-Pré 23).

3.2.1.2 Appartements Saladin 13-15

Aucun travail significatif n'a été comptabilisé en 2021.

En revanche, à la suite d'une panne du brûleur en décembre 2021, il est apparu nécessaire d'intervenir dans l'espace de stockage des pellets. Ces travaux seront réalisés et comptabilisés en 2022.

3.2.1.3 Rue des Artisans 6

Suite au décès d'une de nos locataires, son appartement a été en grande partie rénové, car ce dernier n'avait pas fait l'objet de travaux depuis plus de 20 ans. Ces travaux ont consisté dans la réfection de la cuisine, la peinture de toutes les pièces, le ré-émaillage de la baignoire, et des travaux d'électricité. Étant donné que de l'amiante a été trouvé dans la colle du carrelage nous avons également dû procéder à des travaux de désamiantage et les analyses qui y sont relatives.

Ces travaux ont donné lieu à une adaptation du loyer, et les nouveaux locataires sont entrés dans l'appartement dès que les travaux ont été finalisés.

Durant cette année, il a également été nécessaire de remplacer le sèche-linge de la buanderie.

3.2.1.4 Ancien collège

Suite aux travaux de rénovation réalisés en 2017, la valeur fiscale du bâtiment nous a finalement été communiquée en 2021 et il est apparu que, contrairement à ce qui avait été budgété, il n'y a plus l'obligation d'effectuer des amortissements, car nous avons déjà atteint la valeur de l'estimation fiscale en 2020.

3.2.1.5 Chemin de Cuvaloup 1

Le contrôle périodique OIBT a été réalisé et suite à cela des travaux de mise en conformité ont dû être réalisés. Parallèlement des travaux d'entretien courant des appartements (peinture, remplacement d'une cuisinière) ont également eu lieu.

3.2.1.6 Buvette du port

2021 a été marqué par la reprise de la gérance de la Buvette, par une nouvelle équipe. Dans le cadre de ce changement, différents travaux de rafraîchissement ont été conduits, en particulier des travaux de peinture.

A la suite d'actes de vandalisme, nous avons également cherché à améliorer l'éclairage du site.

Malgré une ouverture difficile, en raison des restrictions liées à la COVID, la reprise de la buvette durant la période estivale a été un succès ; la clientèle répondant présente. En revanche, la tentative pour une ouverture hors saison n'a pas rencontré le succès escompté par la nouvelle équipe.

3.2.2. Bâtiments du patrimoine administratif

L'année 2021 reste une année marquée par la COVID dont une des conséquences a été une diminution des locations de salles, ceci notamment en raison du changement régulier des règles applicables. Une formation sur la prévention des incendies, dispensée par le SDIS Nyon-Dôle, a été organisée pour tous les employés de la commune.

3.2.2.1 Centre communal

Il a fallu effectuer une commande de mazout bien plus importante qu'une année normale, pour la citerne du centre communal, étant donné que la cuve avait été entièrement vidée pour sa révision.

Dans le cadre des travaux d'entretien du bâtiment, il a été nécessaire de remplacer une conduite d'évacuation d'eau de pluie sur la terrasse côté jura. Sur cette même terrasse plusieurs poteaux extérieurs ont été remplacés et tous ont été repeints. Un autre poteau de la salle de gymnastique a également nécessité un étayage. Les pompes de relevages arrivant en fin de vie elles ont été toutes deux remplacées. En parallèle de cela d'autres travaux usuels d'entretien ont été réalisés (électricité, sanitaire, etc.).

Du point de vue des équipements, il a été nécessaire de remplacer une mono-brosse, et un défibrillateur a été installé à l'extérieur du centre communal. Par ailleurs, des panneaux acoustiques ont été installés dans la salle de rythmique, qui est utilisée par le conservatoire de musique (CMTSE).

Le sinistre dans la salle de rythmique a été soldé avec l'assurance qui a accepté un dédommagement forfaitaire. Nous avons entamé des démarches pour une rénovation du centre communal, couplée avec des améliorations énergétiques. Pour cela, des études préparatoires sont nécessaires (amiante, CECB+) et ces futurs travaux feront l'objet d'un préavis le moment venu.

3.2.2.2 École

Le monte-charge a nécessité une intervention importante, afin de vidanger et de remplacer l'huile de la cuve hydraulique.

La ventilation de l'école, qui ne répondait plus aux normes ECA, a nécessité une mise en conformité.

A la suite de l'exigence du canton d'installer des tableaux numériques, nous avons dû installer des prises informatiques dans chaque classe, afin que chacune d'elles disposent du Wi-Fi et que ces tableaux puissent être branchés selon les souhaits du canton. La difficulté à utiliser les gaines existantes a entraîné un surcoût de ces travaux. Etant donné que la plupart des écoles doivent s'équiper et installer ces tableaux numériques, les neuf communes de Terre Sainte ont décidé de déléguer ce travail à l'APEJ, qui mandatera ARSCO pour réaliser les travaux. Ce mode de faire devrait permettre de pouvoir effectuer des commandes groupées des équipements nécessaires (tableau d'affichage numérique et les supports dans lesquels ils s'insèrent) et avoir le même type d'équipement pour toutes les écoles. Ce travail sera réalisé à priori dans le deuxième semestre 2022.

3.2.2.3 Vestiaires du foot

Au cours de l'année, plusieurs actes de vandalisme ont malheureusement été constatés et ont nécessité des travaux de réparation (luminaires, électricité du sèche-mains et remplacement de l'appareil). Une effraction a été perpétrée le 22 janvier. Suite au dépôt d'une plainte, les auteurs ont été identifiés. Dans l'attente de l'issue du procès, le sinistre a été pris en charge par notre assurance, sous déduction de la franchise.

En revanche l'entretien des terrains, cette année, a été moins onéreux que budgété.

3.2.2.4 Club house du tennis

Aucuns travaux notables n'ont dû être conduits en 2021.

3.2.2.5 Salle communale

Dans le cadre des travaux usuels d'entretien nous avons dû changer un store de la grande salle. D'autre part une fuite a été constatée dans les WC ce qui a occasionné des frais de sanitaire et de carrelages, mais qui sont couverts par l'assurance.

3.2.2.6 CNC, Capitainerie

Dans le cadre des travaux liés à la buvette des travaux de peinture ont également été conduit pour le CNC.

A la suite d'acte de vandalisme nous avons également amélioré l'éclairage du site.

3.2.2.7 Chalet de Cuvaloup

La toiture du snack a nécessité une intervention afin de garantir son étanchéité.

En début d'année 2021 les restrictions liées au COVID ont drastiquement limité les conditions d'ouverture des restaurants. Face à cette situation la Municipalité a décidé de suspendre les loyers du restaurant durant cette période afin de soutenir les gérants.

3.2.2.8 Temple

Le détecteur de fuite de la citerne a été remplacé car il arrivait en fin de vie étant en service depuis 1985.

3.2.2.9 Horloge au Cerf

Dans ce compte figure également l'entretien de l'horloge qui est la propriété de la commune, bien que située dans le bâtiment du Cerf. Suite à une panne de cette horloge nous avons dû réparer le portillon d'accès à cette dernière.

Les bâtiments suivants n'apportent pas de commentaires particuliers :

- Local de la pétanque
- Rue du Bugnon
- Chalet de Poêle Chaud (alpage)
- Chalet de Pré aux Bœufs (alpage)

3.3 MOBILITÉ

Cette année encore la desserte de la ligne 811 a pu être étoffée. Avec l'instauration du 60km/h sur la route du lac, il a été possible de créer un nouvel arrêt de bus aux Landes car, dans le sens Coppet-Nyon, ce dernier n'existait pas. Ainsi, depuis décembre 2021, un arrêt provisoire a été créé, et des travaux pour un arrêt définitif seront à priori réalisés en 2022.

Le COVID continue à affecter la fréquentation des transports publics et un retour à la normale n'est pas attendu avant 2024. Ceci induit des coûts plus importants pour les collectivités dont l'impact est difficile à prévoir.

3.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'état des lieux des actions entreprises et pouvant relever d'une politique de développement durable a été présenté aux membres du Conseil ayant manifesté leur intérêt pour le sujet. Il ressort de cette démarche que certains thèmes apparaissent comme prioritaires, en particulier la transition énergétique et la mobilité douce.

Suite à cela, plusieurs groupes de travail ont été constitués. Ainsi, le groupe de travail sur la mobilité s'est réuni une première fois pour entamer des réflexions sur la création de pistes cyclables. Le groupe de travail énergie s'est également réuni pour discuter du profil énergétique de la commune et voir quelles mesures peuvent être adoptées pour inciter la population à rénover leurs logements.

Il apparaît par ailleurs que les agriculteurs du village sont des partenaires importants dans ce type de politique, lié au développement durable. Ainsi, un accord a été conclu avec certains d'entre eux, afin de leur déléguer la gestion du compost ; ce qui permet une utilisation locale et réduit drastiquement les transports de compost.

La Municipalité a également décidé de participer à la seconde phase des réseaux agroécologiques de Région de Nyon, qui soutient des réseaux d'agriculteurs qui s'engagent à maintenir et promouvoir la biodiversité par différents moyens, par exemple la plantation de haies et d'arbres d'essences différentes, des périodes de fauches modifiées, ceci afin de favoriser certaines espèces ou plantes. Un de ces réseaux couvre ainsi la commune de Crans. Dans le cadre du festival du film vert, une projection, suivie d'un débat sur le thème de l'importance de la diversité et du respect des plantes a été organisée en collaboration avec nos agriculteurs.

Finalement, la commune a également participé à la campagne lancée par le canton de Vaud visant à promouvoir les transports publics pour les activités de loisirs.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE

4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 : Johanna Pini

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 : Yvan Rueff

4.1.1. Permis de construire/habiter

Durant l'année 2021 (2020), 42 (37) dossiers de construction ont été déposés, 22 (14) ont été soumis à l'enquête publique, 32 (22) permis de construire ont été établis dont 12 (7) sans enquête publique, ainsi que 9 (18) exemptions d'autorisation pour des projets "de minime importance".

A ces chiffres viennent s'ajouter les demandes d'installation de 11 (7) panneaux solaires - hors d'une procédure de permis de construire.

32 (6) permis d'habiter-utiliser ont été délivrés.

o (1) attestation de conformité pour le service des autos et de la navigation.

4.1.2. Oppositions et litiges

6 projets ont suscité des oppositions (4 en 2020, 6 en 2019, 6 en 2018, 2 en 2017, 4 en 2016, 2 en 2015, 3 en 2014, 7 en 2013, 7 en 2012).

Suite à une visite sur place, un chantier a été arrêté, car il ne respectait pas le permis de construire en force. Une demande de permis complémentaire a été exigée.

A la suite de travaux anticipant un futur permis de construire, pas encore accordé, une sommation a dû être envoyée pour exiger l'arrêt des travaux qui dépassent le permis de construire en force.

4.1.3. Procédures juridiques traitées (tribunal)

AC.2019.0174 - Recours [...] c/ décision de la Municipalité du 7 mai 2019 qui a délivré un permis de construire pour le changement d'affectation de bureau en logement.

Le 10 janvier 2020, la CDAP a admis le recours et le permis de construire a été annulé.

Une nouvelle demande de permis de construire est à déposer.

AC.2021.0169 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 27 avril 2021, levant leur opposition et délivrant le permis de construire relatif à un changement d'affectation de bureau à logement au rez de la parcelle [...]

- En attente du jugement de la CDAP

AC.2020.0211 [...] c/ décision de la Municipalité de Crans du 18 juin 2020 levant son opposition et délivrant le permis de construire d'un bâtiment de trois logements sur la parcelle [...].

La CDAP a rendu son jugement le 8 janvier 2021 n'admettant le recours que sur un point, les 4 autres arguments sont rejetés. Suite à cela, les parties ont trouvé un accord et il n'y a pas eu de recours au Tribunal Fédéral. La parcelle a été vendue, le projet abandonné.

AC.2021.0055 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 23 décembre 2020 ordonnant la mise en conformité de locaux sur la parcelle [...] (refus d'une demande de dérogation pour accorder un dépassement du CUS) – dossier joint AC.2021.0150. Suite de AC.2017.0320.

Une visite sur place par la CDAP a eu lieu le 2 septembre 2021.

- En attente du jugement de la CDAP

AC.2021.0228 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 01.07.2021 constatant la conformité des travaux et refusant l'arrêt des travaux sur la parcelle [...]

- En attente de la position de la CDAP

AC.2021.0378 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 02.11.2021 levant son opposition et délivrant le permis de construire

- En attente du jugement de la CDAP

TF 1C_3/2021/BMH – AC.2020.0033. Recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du 17 novembre 2020. Arrêt du 26.08.21, le recours est rejeté. La restriction d'accès à un hangar agricole, exigée par le SDT, est confirmée.

4.2 ROUTES, ÉCLAIRAGE

Du 1er janvier au 30 juin 2021 : Bernard Henrioux

Du 1er juillet au 31 décembre 2021 : Yvan Rueff

4.2.1. Routes

- Réfection nids-de-poule Chemin du Bois-Neuf ;
- Scellement de couvercles chemin de la Charirette ;
- Réparation au chemin de Montoiseau ;
- Remise en état du pavage de la place devant l'épicerie ;
- Séances avec le Voyer et la DGMR pour une éventuelle plantation d'arbres et de haie à la route du Port, en aval du pont ;
- Mise en place d'un arrêt de bus provisoire aux Landes, direction Nyon ;
- Mise à l'enquête, conjointement avec la DGMR, d'une paroi anti-bruit à la Route Suisse ;
- Achat et mise en service de deux radars pédagogiques (Speedy) ;
- Étude avec le Voyer des routes et la PNR de bandes cyclables ;

4.2.2. Éclairage public

- Etude de la mise sous compteur des quatre armoires EP restantes ;
- Décorations de Noël, montage et démontage par nos employés ;
- Entretien normal de l'éclairage public ;

4.3 PORT

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 : Bernard Henrioux

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 : Yvan Rueff

- Gestion de la liste d'attente et de l'attribution des places (amarrage, herbe, terre, STEP) ;
- Réalisation d'un plan synoptique de l'attribution de toutes les places ;
- Contrôle des bornes électriques ;
- Contrôle des chaînes et bouées ;
- Suivi des activités et de l'entretien des équipements communaux avec le Garde-port ;
- Remplacement du PC de la Capitainerie ;
- Réunions avec : CNC, chantier naval, entreprises.

4.4 INFORMATIQUE

Nouveau dicastère depuis octobre 2021 : Yvan Rueff

- Lancement d'un audit de cybersécurité sur l'infrastructure et les procédures communales, avec campagne de phishing sur les adresses email (...@cransvd.ch). L'organisation choisie pour l'accréditation est Cyber-Safe, recommandée par l'Union des communes vaudoises (UCV).
- Achat d'un Laptop pour les présentations et d'un grand écran ultra haute définition (UHD) en salle de conférence.

5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES

Municipale responsable : Marie-Noëlle Gay

5.1 Paroisse

La paroisse de Nyon, Prangins, Crans n'assure plus qu'un culte par mois à Crans.

5.2 Social

Dans le cadre d'une période particulière de pandémie nous n'avons eu qu'un cas de demande. Nous avons mis en place une aide qui a été finalement refusée par l'intéressée qui a pris la décision de quitter la commune. Dans ce cas précis, notre collaboration avec les CMS s'est avérée très utile et positive. Leurs services font un travail de proximité et de soutien de grande qualité.

La société locale « Le lien » a été dissoute. Le Covid a malheureusement mis à mal les initiatives courageuses et persévérantes du comité composé de seniors. Ils ont fait un très beau travail et nous les en remercions chaleureusement.

La plantation d'une tulipe pour la vie a eu lieu. Avec « L'aiMant Rose » nous poursuivons cette démarche de soutien aux personnes atteintes du cancer du sein et de leurs familles.

5.3 Culture

A-Rencontres culturelles des dimanches :

Le premier semestre nous avons été obligés d'annuler les concerts dans le respect des exigences cantonales. Nous avons cependant versé les cachets aux musiciens pour soutenir leur travail.

Cinq activités culturelles ont été données à la salle communale, pour permettre le respect des distanciations, dont trois concerts :

- Concert du 26 septembre de Michel Tirabosco et son épouse à la flûte de Pan et à la guitare.
- Concert du 21 novembre d'instruments à vent du Quintette du Léman.
- Concert de violons du 12 décembre donné par des élèves de l'académie Menuhin



Deux activités culturelles :

- Le 2 octobre, débat et présentation des œuvres de deux Corbeaux écrivains de Crans : lecture musicale tirée de « Béton armé » de Monsieur Philippe Rahmy et présentation du 2^{ème} tome du roman policier de Monsieur Marc Zosso.

Une exposition des photos de Monsieur Ph. Rahmy a été accrochée au Centre communal, d'octobre à décembre. En 2021, il a été remis à titre posthume à Monsieur Rahmy, natif de Crans, le prestigieux prix Charles Ferdinand Ramuz pour l'ensemble de son œuvre.

- Le 7 novembre, une projection d'un film du festival du film vert « Paroles de plantes » suivi d'un débat avec les agriculteurs de Crans. Débat sur l'importance de la diversité et du respect des plantes avec la participation de Messieurs Gilles Pilloud, Gérald Huber et Yann Berney.



L'organisation d'un ciné lac prévu en septembre a dû être annulée à cause des contraintes sanitaires et est reportée pour 2022.

La commune subventionne certaines activités de Terre Sainte pour une valeur de Chf 10'272.-. Toute les communications des activités culturelles sont créées et gérées en collaboration entre la Municipale et Karine Payot, responsable de la bibliothèque.

B-Durabilité : Mobilité/lien social

a- Jardin communal :

Le jardin communal a poursuivi sa collaboration avec les élèves de l'école entrecoupé de périodes de restrictions dues aux règles sanitaires du Covid. Mme Anne Nussbaumer intègre les jeunes depuis la récupération des graines aux boutures. Elle a élargi l'offre de ses activités, à l'attention des enfants du village, par des ateliers cuisine avec les produits du jardin (sirop, soupes, tartes, ...)

b- Nouvelle salle :

Mme Nussbaumer a également créé un « salon d'hiver » meublé exclusivement de meubles de récupérations. Cette salle peut accueillir une dizaine de personnes dans un environnement chaleureux.



c- **Projet Lift :**

Le principe du projet est d'aider les jeunes scolarisés à l'école des Rojalets à Coppet en difficulté et/ou en rupture scolaire à passer du monde scolaire au monde professionnel.

Les enfants font partie du projet LIFT de la 9^{ème} à la 11^{ème}, et pendant ces 3 ans vont participer à 3 ou 4 stages dans différentes entreprises. Le stage est d'une période de 3 mois (12 semaines) dans lequel le jeune travaille 3 heures par semaine dans l'entreprise.

Nous avons accueilli un élève de septembre à décembre 2021 dans 3 départements de la commune. Il a passé 1 fois/semaine pendant 4 semaines au port avec le garde port puis 4 fois à la voirie et enfin 5 fois à la bibliothèque.

L'expérience a été un succès pour tous et nous allons la renouveler en 2022.



d- **Mobilité aux abords de l'école :**

Nous avons porté une réflexion de fond sur la sécurité aux abords de l'école et sur la mobilité.

Peu d'enfants se déplacent à vélo et, jusqu'à 12 ans, ils sont autorisés à rouler sur les trottoirs.

Des bus conduisent les élèves primaires qui vivent à plus de 1,5 km de l'école. Les plus grands bénéficient d'un abonnement de bus TPN pour se rendre à leurs collèges ou activités en Terre Sainte. En collaboration avec la PNR et en accord avec la commission mobilité, nous avons décidé de nous concentrer sur le problème de la sécurité autour de l'école.

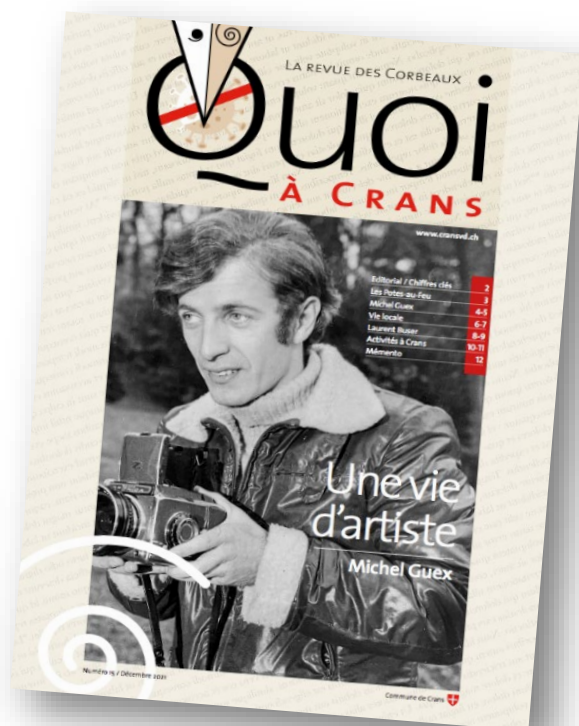
La proposition retenue est celle d'un accès à l'école réduit côté jura. Cela nécessite une réflexion sur le flux à pied et en dépose minute en véhicule. L'étude est considérée comme une priorité et suit son cours.

e- **Réceptions :**

La fête du 1^{er} août et le repas des seniors ont été organisés puis annulés. Des décisions difficiles à prendre alors que le lien social est aujourd'hui plus que jamais ce qui nous manque farouchement, toutes générations confondues.

f- Journal communal :

Le *Quoi à Crans*, journal communal, est paru deux fois, en juin et en décembre. Karine Payot, responsable de la bibliothèque, participe dorénavant activement à sa création, notamment en écrivant certains des articles. Nous adressons nos remerciements tout particuliers à Madame Françoise Arbex, qui se charge des *interviews* avec les personnes dont le portrait est présenté.



5.4 Ecoles AJET/ASCOT (devenant APEJ dès le 1^{er} janvier 2022)

La charge AJET pour 2021 s'est montée à Chf 627'516 contre Chf 592'527.- en 2020.

La participation versée à l'ASCOT pour le primaire est de Chf 741'448.- (à déduire l'encaissement de loyer Chf 280'000.-) et le secondaire à Chf 646'440.- selon variation due au nombre d'élèves.

Le Comité de direction s'est réuni dans le 1^{er} semestre pour l'AJET 5 fois et l'ASCOT 5 fois également, puis l'association intercommunale APEJ a pris le relais pour les séances communes AJET/ASCOT au nombre de 7.

Le Conseil intercommunal a siégé 1 fois pour ASCOT et pour AJET, puis une fois sous la nouvelle structure APEJ.

Il est à noter que cette année a été à cheval sur l'élection communale qui a redistribué certains postes du Codir APEJ au sein de 4 communes.

En ce qui concerne Crans, un seul changement, la représentation de Crans au CA d'ARSCO SA a été remise à Madame Johanna Pini.

L'année a été marquée par l'installation de la nouvelle structure APEJ et la poursuite de la pandémie du COVID 19 nécessitant une adaptation constante aux directives sanitaires évoluant en permanence. Le regroupement de la gestion de tout ce qui touche la vie de pré- et para-scolaire a pris tout son sens et s'est très naturellement mise en place pour une meilleure efficacité et un service globalisé.

Les tâches accomplies par l'Association intercommunale ont été :

- La mise en place de l'APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) s'adresse aux enfants de 7/8 P à Necker. Il s'agit de 18 places d'accueil surveillées, proposées l'après-midi au point rencontre, sur le modèle des accueils en UAPE soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la sortie des classes, de 15h10 à 18h30.
- Les travaux de la crèche des Coppalines touchent à leur fin.
Il s'agit d'un rafraîchissement et agrandissement avec la création de 12 places de plus. La capacité passera à 78 places prévues pour début 2022.
- Du côté des restaurants scolaires, le système de carte repas, instauré dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement relatif aux restaurants scolaires, a eu des débuts chaotiques. Le système «Mon Portail – Ma Cantine» permet un contrôle de présence et le paiement sans argent sur présentation d'un code barre. La cotisation d'inscription a été mal perçue. L'APEJ va porter une réflexion sur le maintien ou pas du coût de l'inscription ou l'option d'une augmentation du prix du repas.
- Les semaines du CAV ont eu lieu et Crans et accueillent les plus jeunes de 4 à 6 ans.
- L'UAPE de Crans a augmenté sa capacité d'accueil à 60 places.
- Du côté de la Poussinière tout se passe pour le mieux

Dans les établissements scolaires, en raison des directives sanitaires, annulation des camps, voyages d'études et des promotions. Les sorties à la journée ont été privilégiées et une semaine spéciale a été organisée pour les classes de 6P en juin 2021.

Les sports scolaires facultatifs ont pu avoir lieu comme prévu et ont toujours autant de succès.

Des initiatives de proximité ont été soutenues, comme une sortie de toutes les classes de l'école de Crans pour un nettoyage des rues du village. Nous avons organisé cette sortie avec la préparation de 4 trajets différents et la distribution aux élèves d'un flyer les instruisant sur le mode de recyclage de tous les déchets sur la commune de Crans, et le temps de décomposition des différentes matières organiques ou pas. Une sortie similaire « clean walking » a été organisée également à Crans avec une classe du collège des Rojalets.

Cette démarche a été une agréable manière de sensibiliser les élèves à la réalité du travail de la voirie et son impact sur notre environnement et sur le monde de demain.

Dans un souci d'intégration des élèves de l'école dans la vie du village, nous avons offert aux élèves qui fréquentent l'UAPE de notre village l'accès au Padel tennis. Des cours ont été offerts aux responsables encadrants de l'UAPE pour qu'ils enseignent ce sport aux élèves.

Les affres du Covid n'ont pas permis d'inscrire avec régularité ces sorties mais tout porte à croire qu'elles le seront en 2022.

Nous avons acquis du mobilier pour équiper deux nouvelles classes à la rentrée d'août 2021. Il donne pleine satisfaction et l'installation du wifi a été préparée dans toute l'école et sera prête à être activée lors de l'installation des tableaux numériques.

Tout est prêt pour accueillir les tableaux numériques ANF. Ces tableaux mis au budget 2022 ne seront finalement pas installés par la commune mais par Arsko SA. En effet, c'est après la validation de notre budget communal que l'ensemble des communes de Terre Sainte a pris la décision de faire mutualiser les achats et répartir la charge sur l'ensemble des communes. Ainsi même la commune n'ayant pas d'école participe équitablement aux coûts.

Pour plus d'informations : www.apej.ch



5.5 ARSCO SA (Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet)

Le Conseil d'administration a siégé 12 fois.

Différents travaux ont été réalisés, en particulier :

- Suite à l'aménagement de la nouvelle classe d'éducation nutritionnelle, transformation de l'ancienne salle d'économie familiale en salles de réunion ;
- Transformation de la salle de projection des Rojalets en salle de classe ; ceci afin de satisfaire au nombre des élèves ayant augmenté ;
- Les oppositions au projet piscine patinoire ont été levées et le permis de construire a été délivré. Le comité de pilotage d'ARSCO a réactualisé le projet, bloqué depuis 8 ans, pour le présenter au début de l'année 2022.

5.6 Bibliothèque

La bibliothèque a pu rester ouverte toute l'année malgré les restrictions Covid. Elle accueille dorénavant 7 classes et 2 crèches.

En 2021, le prêt a pratiquement doublé par rapport à 2020. Les nouvelles acquisitions (+ 18%) ont été principalement faites pour les enfants et la jeunesse (0-12 ans). Comme projeté en 2020, la section mangas est celle qui a été la plus enrichie avec les romans pour les jeunes (6-12 ans) et les B.D. Dix newsletters ont été envoyées durant l'année en cours.

Plusieurs aménagements ont été fait cette année à la bibliothèque : création d'une section mangas et d'un coin littérature suisse. Achat d'une nouvelle armoire à rideaux et d'un bac pour les livres grands formats.

Animations :

- Fin avril-début mai, 3 classes de Crans ont participé à des plantations au jardin en collaboration avec Anne. La classe est divisée en deux groupes ; l'un plante et l'autre assiste à des lectures sur le sujet. La météo a été plutôt pluvieuse à cette époque et les autres classes ont dû annuler leur venue.
- Du 8 septembre au 13 octobre (jusqu'au vacances d'automne), 6 séances de lectures au jardin communal ont été organisées. Elles sont prévues pour les 4-7 ans et durent 30-45 min. On propose un goûter un enfant et on lit plusieurs albums. Une dizaine d'enfants/parents y assistent.
- Une fois par mois, 2 bénévoles (Nicole Cheneval et Cynthia Marques) se rendent à l'EMS du Petit-Bois pour y faire des animations.
- Une fois par mois, Karine Payot se rend au Foyer de Founex le soir, pour y faire des lectures à 3 groupes d'enfants d'âges différents.
- Des ateliers cuisine ont été mis en place pour préparer les produits du potager avec l'aide d'Anne. A cause du Covid, seul l'atelier « Sirop de menthe » a eu lieu mais 4 autres ateliers sont prévus en 2022.
- L'animation de Noël « Contes à la bougie » a dû être annulée pour des raisons sanitaires.



Le budget 2021 alloué à la bibliothèque était de 11'700.- et la somme dépensée cette année est de Chf 16'192.-. Un solde de fonds, remis par Madame Agnès de Boer et dont la CoGest a donné son accord pour qu'il soit dépensé dans les 2 ans à venir, couvre largement le dépassement. Du coup, le surplus de Chf 4'492.- a été pris sur ce solde. Il reste Chf 6'600.- à disposition avant fin 2022. .

6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU, SITSE

Municipal responsable : Bernard Henrioux

6.1 Espaces verts-voirie

- Bords des routes avec notre épareuse, 4 x par année.
- Nettoyage abris de bus.
- Au village, changement des sacs des 50 poubelles, 2 fois par semaine.
- Ramassage des nombreux déchets en bordure des routes.
- Nettoyage des routes avec la balayeuse 6 x par année.
- Entretien et nettoyage des fontaines.
- Entretien, arrosage et tonte des nombreux gazons (terrains de foot, terrains au port, skate-park, bâtiments communaux, etc.).
- Entretien des places de jeux et inspection annuelle, par une entreprise, de celles-ci.
- Réfection des dalles du toboggan au port.
- Réfection place de jeux de l'école.
- De celle vers les terrains de foot et réparation du treillis qui l'entoure.
- Plantation de diverses plantes et fleurs dans les bacs, les plates-bandes et arrosages 3 fois par semaine de ceux-ci.
- Arrosage des jeunes chênes dans la forêt (une naissance = un arbre).
- Entretien des machines, du matériel et des véhicules de la voirie.
- Achat d'une tondeuse pour les places à bateaux sur le terrain vers la buvette.
- Entretien des miroirs et des panneaux de signalisation. Remplacement si nécessaire.
- Arrachages des lauriers en forêt et suivi.
- Contrôle et gestion des plantes envahissantes sur notre commune (ambrosie, séneçon du Cap, etc.)
- Tailles et entretien des arbustes et arbres.
- Taille des charmilles derrière le terrain de foot.
- Arrachage et taille d'arbustes sur le talus du port.
- Mise en place d'un palmier à l'entrée du port, vers la barrière.
- Réfection des bancs : 2 au jardin derrière la salle communale et celui du rond-point aux Landes.
- Ramassage objets encombrants, 6 x dans l'année.
- Entretien du compost.
- Engagement de jeunes de Crans pendant les vacances d'été.
- Entretien et surveillance du canal de Crans.
- Entretien et surveillance des stations de pompage, et réparations.
- Mise en place des plaques de rue et des numéros des maisons.
- Mise en place et démontage des décorations de Noël.
- Service de livraison des tables pour les habitants de Crans.
- Toutes les semaines, vision par moi-même des images des caméras installées aux écopoints.
- Merci à l'équipe pour l'excellent travail et le bon esprit qui y règne.

6.2 Cimetière

- Creuses de tombes. Présences des employés pendant les inhumations.
- Présence d'un employé ou du Municipal responsable pour la mise de l'urne au columbarium ou pour les cendres au jardin du souvenir.
- Entretien sans herbicides, nettoyage des allées et tonte.

6.3 Forêts, alpage et ruisseaux

- Plantation des chênes : 1 enfant né en 2021, domicilié à Crans, à un arbre à son nom.
- Entretien des chemins forestiers.
- Séances pour le groupement forestier Triage 122.
- Séances pour l'association des plaquettes de bois.
- Visite pour des demandes d'abattage.
- Réaménagement sur le Riond et le Nant de Pry.
- Martelages et coupes de bois et de chablis. La récapitulation des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés		
Pierre-Féline	16 m ³ résineux	12 m ³ feuillus	Eclaircie
Pierre-Féline	164 m ³ résineux	22 m ³ feuillus	Chablis
Couvaloup	220 m ³ résineux	0 m ³ feuillus	Coupe sur pâturage
Couvaloup	88 m ³ résineux	0 m ³ feuillus	Chablis sur pâturage
Couvaloup	99 m ³ résineux	0 m ³ feuillus	Chablis en forêt fermée
Total	587 m ³ résineux	36 m ³ feuillus	Au total 623 m³

Ces interventions forestières ont permis de commercialiser les assortiments suivants :

Bois de service résineux	365 m ³
Bois de service feuillu	0 m ³
Bois de déchiquetage	148 m ³
Bois d'industrie	10 m ³
Total	<u>523 m³</u>

- Rénovation de murs
La rénovation d'un mur séparant les pâturages des Reculets (commune de Gingins) à celui de la Couvaloup a été achevée. La rénovation du dernier secteur de murs à refaire sur la propriété a été entrepris avec le solde du budget. En 2021, 51 mètres linéaires ont été entièrement rénovés.

6.4 Compost

L'association avec les agriculteurs Pradervand et Berney a permis de faire baisser les coûts. De traiter et de valoriser sur place les déchets permet aussi de favoriser le développement durable et de préserver la planète.

Bravo à Albert Sinner pour son engagement, sa bonne humeur, son humour et son aide aux personnes.

6.5 Station d'épuration intercommunale (SITSE)



Epuration

2'368'996 m³ d'eau épurée dont :

- 1'639'169 m³ facturés aux abonnés

- 23'956 m³ facturés à l'eau potable (traitement des eaux de lavage provenant de la station de potabilisation de Balessert).

Les SITSE estiment les eaux parasites à 705'871 m³ (en hausse par rapport aux années précédentes).

Note : 2021 = année pluvieuse ; plus grand volume d'eau épurée sur l'année depuis 2017.

Le volume journalier minimum enregistré sur l'année est de 169 m³/j ; cela correspond aux jours d'arrêt de la station de pompage de Commugny pour travaux.

- Le volume moyen traité est de 6'473 m³/j

- Le volume max traité est de 15'650 m³/j



Consommation électrique

Pour la STEP la consommation annuelle est de 642'586 kWh/an soit une consommation de 0.276 kWh/m³ épurée. La consommation est en baisse constante depuis 2017. A noter que plus de la moitié de cette consommation est pour le fonctionnement des bassins biologiques soit 351'007 kWh/an = 0.148kwh/m³.

Production électrique

Solaire	87'008 kWh	production en baisse par rapport aux autres années
Biogaz	457'786	production classique
Turbine	361'518 kWh	production en hausse

6.6 Déchetterie

Le tableau T10 permet de visualiser les différentes variations observées en 2021, par rapport à 2020 :

Variation du dépôt de déchets par type

Type de déchets	Tonnage		Ecart
	2020	2021	
Ordures ménagères	383.105	382.38	- 0.19 %
Plastiques	49.825	49.35	- 0.95 %
Objets encombrants	76.11	70.64	- 7.18 %
Déchets compostables	268.01	315.00	+ 17.54 %
Papier + carton	163.28	152.92	- 6.34 %
Verre trié par couleurs	126.14	126.44	+ 0.24 %
Métaux	15.36	12.29	- 19.98 %
Déchets inertes	46.85	28.73	- 38.67 %
Total	1'128.68	1'137.75	+ 0.81 %

Le fonctionnement de nos caméras de surveillance aux écopoints nous donne entière satisfaction. Elles ont permis de rétablir un bon ordre. Les infractions constatées sont en forte régression, notamment en ce qui concerne les citoyens de Crans, mais il est intéressant de voir la provenance des autres contrevenants.

PET

Chaque année, nous recevons un certificat de Pet-Recycling

Période

année 2020

année 2021

Poids

: 6'652 kg

6'721 kg

Correspond à

: 241'468 bouteilles

243'972 bouteilles



Les écopoints

D'autre part, la séparation du papier et du carton, ainsi que la mise en place des compacteurs, l'un au chemin des Sports et l'autre au chemin de Varmey, pour cette dernière matière, a contribué à une sérieuse économie au niveau des transports.

Pour rappel, le carton, très volumineux, mélangé avec le papier, faisait que les bennes évacuées au chemin des Sports avaient un poids qui oscillait entre 0,9 T à 1,2 T. Depuis l'instauration de ce tri, les bennes à papier évacuées pèsent désormais près de 3 T.

Textura-collecte de vêtement usagés

Les statistiques suivantes nous ont été communiquées :

<u>Période</u>	<u>année 2020</u>	<u>année 2021</u>
Sacs ramassés	: 5'154	6'155
Poids moyen d'un sac	: 2.63 kg	2.83 kg
Poids total	: 13'526 kg	17'397 kg

Le résultat est meilleur en 2021.

7. POLICE, ORPC et SDIS

7.1 Activités de la police intercommunale (PNR)



Délégué de la Municipalité au Comité de direction et Vice-Président : Robert Middleton

La PNR regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Elle a été créée en 2014.

Répartition des coûts sur base de deux critères : nombre d'habitants et densité des habitations : Crans 4,48%. Coût pour Crans en 2021 : Chf 368'273.--.

Un des objectifs du délégué municipal est de promouvoir des mesures préventives (plutôt que répressives) en matière de circulation routière. Un point essentiel est l'analyse des critères pour le placement de radars sur le territoire de la commune. L'acquisition par la Municipalité de deux appareils qui mesurent et annoncent aux automobilistes leur vitesse ("speedy") nous permet de faire cette analyse avec le service radar de la PNR et de déterminer les points "sensibles" dans la commune.

Le rapport annuel de la PNR peut être consulté sur ce lien :

https://www.police-nyon-region.ch/media/document/o/v1.6_w_brch_a4_ra20_pnr21.pdf

7.2 Organisation Régionale de Protection Civile ORPC



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2021 : Chf 19.66

Crans a délégué la protection civile de la commune à l'Organisation régionale de protection civile district de Nyon (ORPC), qui couvre toutes les communes du district. Son quartier général se situe au Centre d'Engagement de Prangins.

Les activités de l'ORPC s'orientent sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité (accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, assurer un hébergement à des personnes sinistrées), les interventions en situation d'urgence (ravitaillement, battue ou encore gestion de la circulation), voire de longue durée (travaux de consolidation et de déblaiement suite à des événements dommageables) ou lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres).

La protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques).

L'organisation a vu ses effectifs diminuer fortement au 1er janvier 2021, suite à la nouvelle loi fédérale sur la protection civile, selon laquelle les astreints n'ont maintenant plus que quatorze ans de service à effectuer au lieu de vingt. Un projet de regroupement des organisations de protection civile est étudié au niveau cantonal.

Le rapport annuel de l'ORPC peut être consulté sur ce lien :

https://www.cransvd.ch/net/Net_Crans.asp?v-vm=&NoOFS=5713&NoCli=&NumStr=25.35



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton

Le délégué municipal est membre des commissions des finances/gestion et de l'étude de la modification des statuts.

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Le SDIS s'occupe de : incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires ; ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2021 : Chf 38.66

Les interventions du SDIS en 2021 se trouvent sur ce lien :

<https://www.sdis-nyon-dole.ch/le-sdis-nyon-dole/interventions>.

8. OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

8.1 Suivi 2019

Observation N°1-2019G (Entretien des raccordements au collecteur communal)

En réponse à notre observation, un tout ménage a été envoyé en août 2020 afin de rappeler aux propriétaires de villas l'importance d'entretenir leurs canalisations et écoulements. Il leur a été également proposé de pouvoir demander la date de passage des camions de curage engagés par la commune afin d'obtenir un prix préférentiel pour leur propre besoin d'entretien. Aucune demande n'a été formulée. Dès lors, la commission se demande si une autre approche ne serait pas plus judicieuse pour inciter les propriétaires à entretenir leurs canalisations tout en bénéficiant d'un prix plus avantageux.

R : L'entretien continue à se faire lors de nécessité.

Vœu N°2-2019G (Projet de regroupement des triages forestiers)

Les pourparlers visant à un regroupement des triages forestiers ont continué durant l'année 2020. L'évolution est positive et la cheffe du Département a validé le 6 mai 2021 un nouveau regroupement. Les Communes de Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay, ainsi que les Communes d'Arnex-sur-Nyon, Crassier, Borex, Signy-Avenex et Eysins passent du triage 124 au triage 122 ; les Communes de Trélex, Prangins, Duillier et Coinsins passent du triage 122 au triage 124 ; les Communes de Chésereux, Crans et Gingins restent au triage 122. La Commission appelle de ses vœux que ce nouveau triage 122 permettra une gestion optimisée et durable de l'exploitation des forêts communales.

R : Les activités pour créer le Groupement forestier ont repris au début 2022.

Vœu N°3-2019G (Vétusté de la salle communale et de ses installations sportives)

Lors de la séance du Conseil du 24 février 2020, la Municipalité a présenté le rapport d'une commission consultative qui s'est penchée sur les options pour la mise en valeur des espaces sportifs et les immeubles de la commune. La Municipalité a également répondu à un postulat Richardson sur le même sujet lors de la séance du Conseil du 26 octobre 2020. Les deux réponses concluent que le sujet sera repris lors de la prochaine législature. La commission regrette que ses sujets récurrents ne fassent pas l'objet d'une étude approfondie, apportant des solutions concrètes et un projet d'avenir porté par les Corbeaux à réaliser lors de la prochaine législature, afin d'aller de l'avant avec ces investissements plus que nécessaires.

R : Afin d'aller de l'avant sur ces différents projets la Municipalité a entamé une étude approfondie pour l'emplacement d'une nouvelle salle communale, car ce point est central et déterminant afin de pouvoir poursuivre ces réflexions. (Voir la section relative à l'Urbanisme)

Observation N°1-2020G: L'état du tronçon communal de la piste cyclable Genève-Nyon n'est pas satisfaisant pour les usagers. La commission invite la Municipalité à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, en particulier par rapport à la signalisation au sol, aux nids de poules ainsi qu'à la végétation présente sur la chaussée.

R : Dans la mesure où le tronçon de la RC1 sur le domaine communal n'est pas prévu d'être requalifié par le canton, les travaux de la commune vont se limiter au strict nécessaire durant cette attente. Des recoloration (travaux de peinture) ont été effectués sur les parties des pistes cyclables en ayant besoin. Les gros nids de poule ont été comblés, et des travaux de désherbage mécanique/thermique sont régulièrement effectués par la voirie.

Observation N°2-2020G : Le serveur informatique est actuellement situé dans un local situé sous un toit, et la sécurisation de son accès n'est pas satisfaisante. Il n'est par ailleurs pas installé dans une armoire sous clé et la ventilation de ce local n'est pas optimale. La commission invite la Municipalité à prendre des mesures pour remédier à ces défauts.

R : Cet accès aux infrastructures informatiques de la commune a effectivement été mis en avant lors du contrôle de cybersécurité. Il est prévu de rendre ce local uniquement accessible par des personnes autorisées, avec une nouvelle serrure. Tout le matériel non-informatique sera retiré et placé ailleurs dans le bâtiment. Une attention particulière sera apportée à la climatisation du local. Les correctifs seront apportés en 2022.

Vœu N°1-2020G : Dernièrement, plusieurs véhicules servant à l'entretien des espaces verts ont dû être remplacés en urgence car ils ne passaient plus le contrôle technique. De tels cas de figure peuvent à nouveau se présenter à l'avenir pour les nombreux systèmes techniques (chauffages, froids, pompes, etc.), machines (balayeuse, souffleuses, etc.) et véhicules propriété de la commune. La commission invite la Municipalité à mettre en place un outil d'inventaire et de suivi permettant d'identifier de manière anticipée les renouvellements à prévoir et les intégrer de manière proactive dans le budget.

R : Un inventaire du parc véhicules et machines a été communiqué à la CoGest.

Vœu N°2-2020G :

Le développement et la réalisation d'itinéraires cyclables visant à favoriser la mobilité douce impliquent une coordination au niveau régional, notamment pour assurer la continuité de ces itinéraires. Dans la perspective de pouvoir développer l'utilisation du vélo sur le territoire communal, la commission invite la Municipalité à identifier quelles solutions pourront être mises en place pour assurer cette coordination et favoriser ce mode de transport sur le territoire communal, en toute sécurité.

R : Le marquage de bandes cyclables sur la chaussée en localité est possible. Les tracés ont été analysés avec le Voyer des routes, et un choix a été fait par la Municipalité. Par contre, ceci n'est pas possible hors localité, la chaussée devant mesurer au moins 6.50 m de largeur. La Municipalité est encore en attente de connaître les subventions possibles.

Une séance avec le groupe de travail mobilité a été organisée afin de discuter de la création de bandes cyclables sur le territoire communal. Lors de cette séance, différentes pistes à explorer ont été identifiées (zone 30, chemins de bandes cyclables).

La coordination au niveau régional se fait en particulier par le biais d'instances, telle que Région de Nyon, dont nous ne faisons actuellement partie que pour les questions liées aux transports publics. Une adhésion à Région de Nyon a été validée lors de la séance du Conseil du 2 mai 2022, ce qui permettra notamment d'aborder certaines problématiques, telle que la mobilité dans son ensemble, d'un point de vue régional.

Vœu N°3-2020G :

La nécessité de travaux sur plusieurs bâtiments situés au centre du village (administration communale, école et Grand Pré) a été identifiée. Les questions énergétiques, comme l'installation de panneaux solaires ou de pompes à chaleur, se posent également dans ce contexte. La Commission invite la Municipalité à communiquer sa vision globale pour le futur de ces trois bâtiments, dans l'optique de pouvoir réaliser les travaux envisagés lors de la prochaine législature.

R : Ces trois bâtiments nécessitent des travaux de rénovation de différentes natures. En parallèle de cela, des travaux d'amélioration énergétique sont à réaliser. L'objectif est donc de réaliser une étude d'ensemble de ces trois bâtiments, afin de coupler les travaux de rénovation avec ces améliorations énergétiques. La création d'un micro-réseau est à considérer pour l'installation de panneaux solaires, notamment en raison des différents usages de ces bâtiments, qui sont complémentaires en termes d'horaire. D'autre part le chauffage du bâtiment du Grand Pré 23 approche de sa fin de vie et il convient donc d'envisager son remplacement. L'école et le bâtiment administratif étant déjà reliés au niveau du chauffage, il nous paraît intéressant d'envisager le regroupement de ces trois bâtiments pour la production de chaleur par une source renouvelable.

Vœu N°4-2020G :

La commission souhaite pour la prochaine législature, l'élaboration de solutions concrètes aux besoins d'investissement dans les infrastructures culturelles et sportives, portées par la Municipalité, le Conseil et les Corbeaux et de les réaliser, afin d'aller de l'avant avec ces investissements nécessaires pour maintenir l'attractivité dans la durée de la commune.

R : La réalisation d'une nouvelle salle communale a été jugée comme prioritaire pour la législature 2021-2026, car cette infrastructure bénéficie au plus grand nombre. D'autre part, le choix de son emplacement est également déterminant pour la conduite des autres projets d'infrastructures dans le village. (Voir la section relative à l'Urbanisme)

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 11/22 concernant le Rapport de gestion 2021 ;
- Où le rapport de la Commission de gestion, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 38 du Règlement du Conseil communal ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2021, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2021 ;
- 3) de décharger la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2021.

Ainsi délibéré par la Municipalité, lors de sa séance du 9 mai 2022, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 27 juin 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Robert Middleton

Roland Bersier



Annexes :

Préavis No 10/22 – Comptes 2021

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2019, comprenant :

- Résultat de l'exercice 2020 – amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserves
- Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- Tableau des charges et revenus par nature
- Dépenses et recettes d'investissements
- Bilan au 31.12.2020 avec comparaison 2019
- Tableau de financement du 1.1.-31.12.2020